

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM**
**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 1er juillet 2025

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : Mme Caroline WAGENTRUTZ

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 26 juin 2025

Conseillers présents : 13

Membres présents : Mmes et MM., Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 5

Membres absents excusés : Mmes et M. Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole MENDY, Didier MEYER, Alice REIBEL.

Procurations : 2

Membres absents ayant donné procuration :
Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER,
Mme Alice REIBEL à M. Régis MEYER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20250606
Objet : Décision modificative n° 1 au budget primitif 2025 – virement de crédits

Vu la nécessité de compléter la flotte de véhicules municipaux et donc d'acquérir une voiture d'occasion, achat qui n'avait pas fait l'objet d'une prévision budgétaire,

M. le Maire expose qu'il serait nécessaire de procéder à un virement de crédits :
- de 3 000,00 € entre l'opération 70 – article 2128 et l'opération 78 – article 21828,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote la décision modificative n° 1 au budget primitif 2025, comme suit :

Sect.	Sens	Chap.	Article	Op.	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	21	2128 Autres agencements et aménagements	70	63 900 €	- 3 000 €	60 900 €
I	D	21	21828 Autres matériels de transport	78	47 800 €	+ 3 000 €	50 800 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 02 juillet 2025

Le Maire, René HOELT

La Secrétaire de séance, Caroline WAGENTRUTZ



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Wagentrutz', written over a blank space.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>